

**PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2023**  
de la Municipalité au Conseil communal relatif  
à une demande de crédit complémentaire  
concernant les travaux d'aménagements liés au  
giratoire des Vernes sur la RC 780

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

## 1. PRÉAMBULE

La Municipalité a fait construire le giratoire des Vernes, relaté dans le préavis n° 58/2020. Les travaux sont à ce jour terminés et le giratoire est totalement en service depuis le mois de juillet 2022.

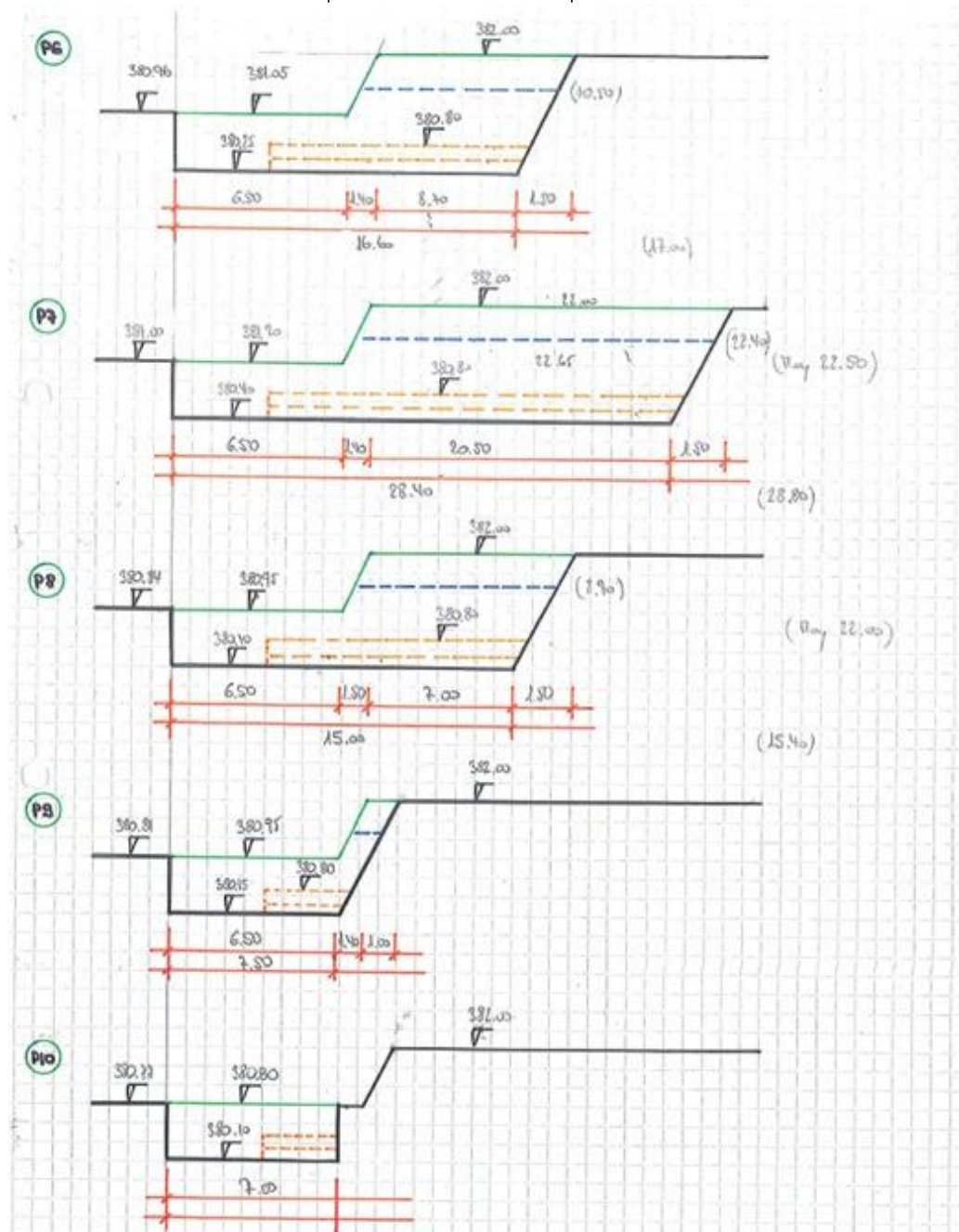
Le résultat de l'exercice présente un dépassement du coût de construction lié à la réalisation des travaux routiers d'entrée dans la zone des Vernes depuis la route cantonale RC780. Ils peuvent être légitimés de la manière suivante :

## 2. RAPPEL DU DEROULEMENT DES OPERATIONS

- Octroi du crédit par le Conseil Communal (préavis n ° 58/2020 pour la réalisation des travaux du giratoire pour un montant de CHF 646'200.00 TTC → juin 2020
- Développement projet d'exécution et cahier des charges de l'appel d'offres par le bureau Herter & Wiesmann (ingénieur génie-civil) → été 2021
- Lancement de l'appel d'offres → 2è semestre 2021
- Réception et ouverture des offres → novembre 2021
- Adjudication des travaux → fin 2021
- Coordination avant travaux avec la DGMR de l'Etat de Vaud (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) → janvier 2022
- Chantier → mi-février à mi-juin 2022
- Avertissement du bureau Herter & Wiesmann de dépassement de budget à envisager → 21.04.2022
- Séance avec la commission d'urbanisme pour présenter la situation et le dépassement de budget à envisager → 19.05.2022
- Coordination entre le bureau Herter & Wiesmann et l'entreprise ATRA (entreprise adjudicataire) pour l'établissement des métrés et facture → juillet à octobre 2022
- Réception de l'ouvrage avec la Romande Energie et la DGMR → 25.11.2022
- Etablissement des métrés par l'entreprise ATRA et envoi au bureau Herter & Wiesmann → 29.11.2022

- Contrôle des métrés par le bureau Herter & Wiesmann → janvier 2023
- Mise à jour des métrés par l'entreprise ATRA → février 2023
- Contrôle des métrés et différence de quantités observée par le bureau Herter & Wiesmann → mars 2023

Extrait du contrôle des métrés avec profils du terrain effectué par le bureau Herter et Wiesmann



- Mise à jour des métrés définitifs et établissement de la facture finale de l'entreprise ATRA → fin mars 2023

### 3. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Afin de permettre l'accès à la zone des Vernes par le biais d'un nouveau giratoire, la Commune a été contrainte de prendre en charge des coûts supplémentaires liés à des travaux d'aménagements obligatoires. Ces coûts complémentaires se composent notamment :

- Des frais découlant des constitutions des charges foncières, des piquetage et fractionnement du PA Les Vernes pour un montant de **CHF 14'531.35 TTC**
- De la démolition et de l'évacuation de la voie ferrée dans la zone industrielle pour un montant de **CHF 20'205.60 TTC**
- De la création d'un biotope pour notre fameux crapaud sonneur à ventre jaune « Charlie » exigé par l'Etat de Vaud pour un montant de **CHF 33'443.90 TTC**

De plus, dans le cadre de la réalisation du giratoire, des travaux imprévus ont engendré des coûts supplémentaires. Ces travaux ont été exécutés et annoncés simultanément à la Municipalité.

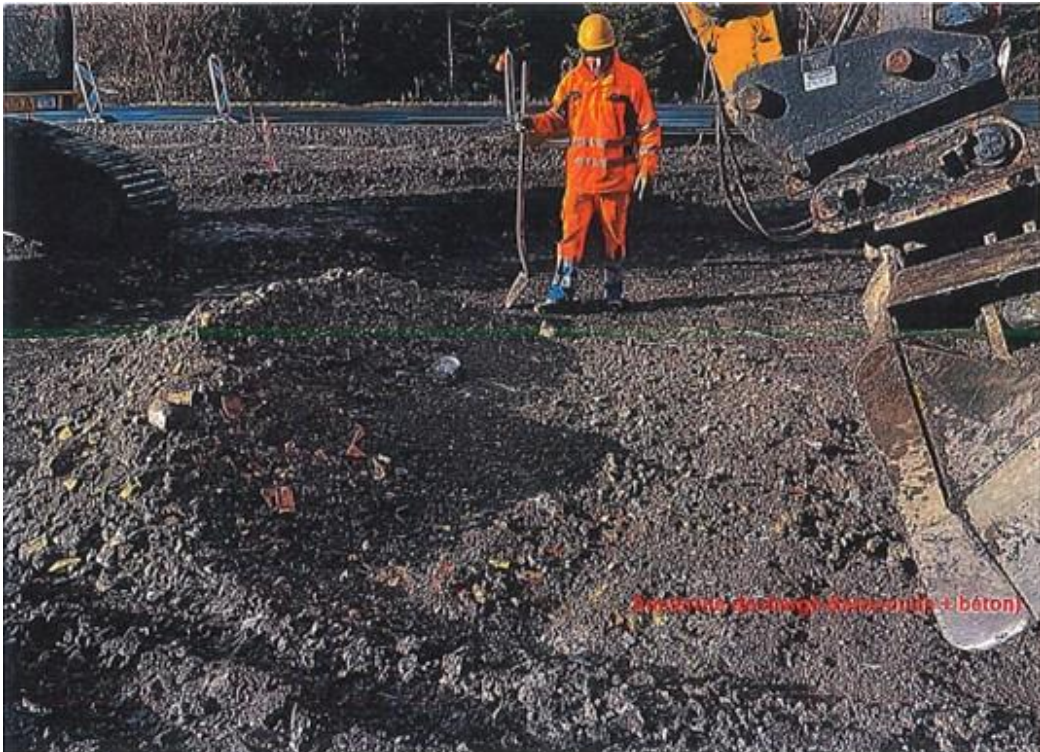
Au risque de recevoir une plus-value encore plus conséquente, le chantier en cours n'a bien évidemment pas été interrompu.

Un avenant correspondant a été établi et transmis ce mois-ci sur la base des métrés et factures reçues. Ces travaux complémentaires sont les suivants :

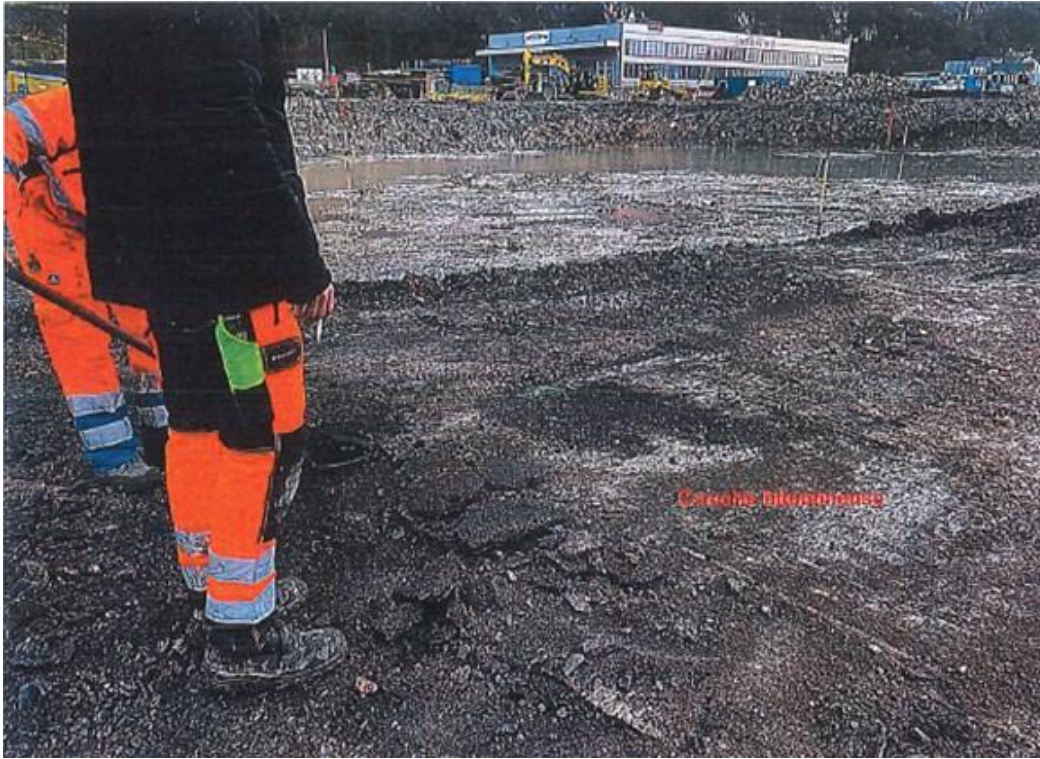
- Quelques jours avant le début des travaux, le propriétaire de la parcelle n° 890 a étalé des dépôts de terre sur sa parcelle afin de donner un aspect aplani sur toute la surface. Il a également recouvert la surface du DP 152, prévu pour la construction du giratoire. L'entreprise a dû dès lors enlever et évacuer le volume relatif à cette surface. Le montant de ces travaux se monte à **CHF 11'817.40 TTC.**
- La soumission a été établie sur la base des plans mis à l'enquête notamment pour les épaisseurs de fondation, à l'exception de certains enrobés jugés trop faibles. Des essais de plaques, en bordure de la chaussée ont été effectués durant l'installation de chantier afin de déterminer la portance du terrain en place. Les résultats obtenus ont été très moyens et ont engendré l'apport et la mise en place de matériaux pour établir une surépaisseur de 15 cm de la couche de fondation, ainsi que la pose d'une natte géotextile sur l'entier de la surface du giratoire. La plus-value se monte à **CHF 58'927.45 TTC.**
- Lors du terrassement de la fondation de la nouvelle chaussée, sur le DP 152, des couches hétéroclites composées de matériaux bitumineux, de la ferraille et une dalle en béton armé d'environ 270 m<sup>2</sup> ont été mis à jour. La couche bitumineuse ainsi que la dalle reposaient sur des matériaux stabilisés. La dalle était également recouverte d'une couche bitumineuse. Des briques en terre-cuite ont aussi été trouvées.  
L'évacuation en décharge spécifique (Type A et B) implique un tri de tous ces matériaux avant leur mise en dépôt. Ce tri a été entrepris directement sur le chantier (voir photos ci-après) causant un retard d'environ deux semaines.  
Le montant de l'ensemble de ces opérations se monte à **CHF 88'098.60 TTC.**



Tri déchets terre-cuite et béton + matériaux bitumineux



Déchets terre-cuite et béton



Matériaux bitumineux



Matériaux bitumineux



Matériau bitumineux

- Sur la fourniture de certains matériaux (enrobés et gravel), une indexation exceptionnelle a été pratiquée due à la situation internationale. Cette augmentation est de **CHF 28'003.45 TTC**.

#### 4. COÛTS DES TRAVAUX

Le décompte final du coût de construction des travaux d'aménagements liés au giratoire, établi avec le concours du bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann mandaté, se monte à CHF 778'504.15 TTC. Le préavis n° 58/2020 stipulait un montant de 646'200.- TTC, soit, factures finales rentrées et divers et imprévus déduits, un dépassement de **CHF 179'234.70 TTC**, représentant la somme du préavis complémentaire présenté.

## 5. CONCLUSION

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

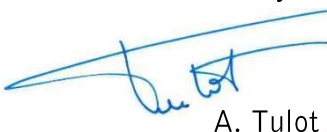
- Vu** le préavis municipal n°17/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit complémentaire concernant les travaux d'aménagements liés au giratoire des Vernes sur la RC 780 ;
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 179'234.70 pour finaliser les travaux ;
  2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
  3. D'amortir le coût complémentaire de ces travaux en une fois par un prélèvement à la réserve « Travaux ».

Adopté par la Municipalité le 24 avril 2023.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Vice-Syndique

la Secrétaire municipale

  
A. Tulot



  
R. Duronio

Délégué(s) de la Municipalité : Thierry Blanc, Municipal